



**CONVENTION SUR  
LES ESPECES  
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

PNUE/CMS/ScC17/Inf.4.3a  
11 avril 2011

Français  
Original: Anglais

---

17<sup>EME</sup> RÉUNION DU  
CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Bergen, 17-18 novembre 2011  
Point 11.0 de l'ordre du jour

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS  
EXAMENS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VOIES DE MIGRATION**

**RÉSUMÉ**

**DE**

**EXAMEN 3**

**OPTIONS D'ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LA CONSERVATION ET LA  
GESTION DES ITINERAIRES AERIENS A INCLURE DANS LA STRUCTURE  
FUTURE DE LA CMS**



## Résumé

Ce Rapport, commandé par la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) et développé par le « Groupe de travail de la CMS sur les voies migratoires des oiseaux migrateurs », examine les principales voies de migration des oiseaux migrateurs dans le monde ; étudie la couverture de ces voies de migration par les accords existants sous l'égide de la CMS ; souligne les principales pressions exercées sur les populations d'oiseaux migrateurs ; propose des priorités pour le développement des accords de la CMS et suggère des options sur la manière de les mettre en œuvre.

### Couverture actuelle

Ce rapport se base sur deux études précédentes commandées par la CMS, premièrement afin d'évaluer l'étendue des connaissances sur les voies de migration, et deuxièmement afin d'étudier la couverture existante de ces dernières par les accords sous l'égide de la CMS.

Ces études précédentes établissaient que :

La couverture géographique (sur papier) est **la plus forte** en :

- Afrique – Eurasie (en particulier en Eurasie) ;
- en Amérique (en particulier en Amérique du Nord) ;
- Asie de l'Est – Australasie.

La couverture géographique (sur papier) est **la plus faible** :

- dans l'océan Pacifique central ;
- en Asie centrale ;

De même, les voies de migration pélagiques (en haute mer) dans les océans Atlantique, Pacifique, Indien et Austral sont peu couvertes par les accords actuellement.

La couverture des espèces (sur papier) est **la plus forte** pour :

- la sauvagine (Anatidae);
- les oiseaux de rivage/les échassiers (Scolopacidae);
- d'autres oiseaux d'eau migrateurs, tels que les plongeurs, les grèbes, les grues et les hérons ;
- les passereaux qui se reproduisent dans la zone néarctique et autres oiseaux terrestres qui migrent dans la région néotropicale hors de la saison de reproduction ;

- les rapaces (en particulier en Afrique-Eurasie).

La couverture des groupes d'espèces (sur papier) est **la plus faible** pour :

- les passereaux (en particulier en Afrique-Eurasie et en Asie-Pacifique, bien que la couverture soit bonne pour les passereauxmigrateurs nidifiant dans la zone néarctique en Amérique) ;
- autres oiseaux terrestres (avec quelques exceptions, par exemple certaines espèces sont couvertes par des traités bilatéraux en Amérique).
- les oiseaux migrants inter- et intra-tropicaux de toutes les régions ;

### **Actions prioritaires**

Cette étude a identifié les actions prioritaires nécessaires afin d'effectuer deux avancées majeures et liées dans la conservation des oiseaux migrants dans le monde :

Premièrement, mettre en place un cadre stratégique global et commun pour mener des actions au niveau mondial ; deuxièmement, tout aussi important, utiliser ce cadre afin de concentrer les efforts et les actions sur les questions de conservation prioritaires qui ont un impact sur les espèces d'oiseaux migrants grâce à l'élaboration de Plans d'action.

En termes de priorité d'action au niveau régional, il est clair que l'Asie de l'Est et du Sud constituent des zones essentielles qui ont besoin d'action rapide étant donné le nombre d'espèces en voie d'extinction et la destruction à grande échelle des habitats, en particulier dans les zones intertidales. Par ailleurs, il faut de toute urgence mettre en place des mesures afin d'attirer l'attention sur le déclin des oiseaux terrestres subsahariens qui migrent sur de longues distances entre l'Afrique et l'Eurasie et ceux qui migrent à l'intérieur de l'Afrique. En outre, il est important de clarifier quelle est la meilleure approche à adopter pour la CMS dans la voie de migration d'Asie centrale, en particulier concernant les oiseaux d'eau. Un travail considérable a été accompli à ce sujet récemment et il est nécessaire à présent de convenir de la marche à suivre.

Il faut consolider l'approche à adopter en Amérique du Sud et Amérique centrale, et en particulier explorer si l'approche « toute l'Amérique » peut être développée pour les oiseaux migrants en clarifiant les points de vue des pays impliqués dans l'élaboration de cette approche. Enfin, d'un point de vue régional, il est important de

clarifier l'approche à adopter dans la région Pacifique. Actuellement, cette grande zone d'océan et d'îles a tendance à être couverte par le travail de la CMS en Asie et en Amérique.

Deux groupes d'espèces en particulier nécessitent des actions supplémentaires urgentes de la CMS, à savoir les oiseaux marins et les passereaux. Ces deux groupes ont besoin d'action de conservation sur de grandes zones de terre et de mer.

L'un des points clés dans le traitement de toutes ces menaces (déclin des espèces et destruction des habitats) est d'impliquer les populations locales dans la gestion des zones fragiles et de les aider à comprendre la valeur réelle des espèces d'oiseaux migrateurs et de leurs habitats pour leur propre bien-être.

### **Menaces à l'encontre les oiseaux migrateurs**

L'évaluation des menaces à l'encontre des oiseaux migrateurs a confirmé qu'il existe, conformément aux prévisions, un grand nombre de facteurs ayant des impacts sur les populations dans le monde entier. La perte des habitats, le changement climatique, la capture accessoire, les maladies, la contamination issue de différentes sources comme les pesticides et les métaux lourds, l'utilisation non durable, le développement des infrastructures et les effets des espèces exotiques constituent tous des menaces significatives aujourd'hui. On considère la perte des habitats comme représentant l'impact le plus important pour les oiseaux non-marins car de vastes zones utilisées par les oiseaux migrateurs sont détruites chaque année. La capture accessoire lors des opérations de pêche et les espèces exotiques constituent les principales menaces pour les oiseaux marins. La partie suivante résume les actions clés.

### **Développement d'une nouvelle approche**

Afin de combler les manques de couverture des accords de la CMS et de limiter les impacts des menaces à l'encontre des oiseaux migrateurs relevées dans ce Rapport, le Groupe de travail sur les voies suggère qu'il est important de se baser sur les accords et initiatives existants afin d'élaborer une nouvelle approche globale. Cela pourrait prendre la forme d'Accords régionaux génériques, étayés par une série de plans d'action flexibles conçus pour traiter les actions prioritaires dans chaque partie du monde. Le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère que ce mécanisme fournirait une approche simplifiée de l'utilisation des ressources par les gouvernements qui ouvrirait la voie pour des actions de conservation plus rapides et de meilleures opportunités de partenariat à l'avenir.

Ci-dessous sont répertoriées les conclusions et actions clés nécessaires pour mettre en place cette nouvelle approche.

### **Traiter les menaces à l'encontre des oiseaux migrateurs.**

**Action : Perte des habitats.** La CMS possède le potentiel pour jouer un rôle clé dans la conservation des habitats des oiseaux migrateurs en s'assurant que les exigences des habitats de ces derniers soient intégrés dans les politiques d'utilisation des sols par les gouvernements, les autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME), les institutions de l'ONU et les organisations non gouvernementales. Cela peut être en partie accompli par la désignation de zones protégées et leur gestion appropriée grâce à des mécanismes existants. Cependant, de nombreux oiseaux migrateurs utilisent des habitats en-dehors de ces sites et la conservation de ces zones élargies doit également être une priorité. À cette fin, il faut développer des synergies grâce à des collaborations à plus grande échelle afin de traiter les facteurs de changement, avec la Convention sur la biodiversité biologique et d'autres institutions de l'ONU, en particulier l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) et autres AME pertinents. Concernant le dernier point, les thèmes qui nécessiteraient une collaboration pourraient être définis plus en détail dans un Mémoire de Coopération de la CMS/OAA, suite à la Résolution 9.6 de la CMS.

**Action : Changement climatique.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires souligne qu'il est important que la CMS poursuive ses actions visant à réduire l'impact du changement climatique sur les espèces d'oiseaux migrateurs. Il ajoute qu'il est essentiel, en particulier dans le contexte du changement climatique rapide, de continuer à surveiller le statut des oiseaux migrateurs et de leurs habitats, d'enregistrer en détail tout changement dans leur écologie et de promouvoir de plus en plus une gestion adaptative afin de garantir le succès des actions de conservation.

**Action : Capture accessoire.** La question de la capture accessoire est considérée par le Groupe de travail sur les voies migratoires comme l'une des principales menaces à l'encontre des oiseaux migrateurs et doit donc être traitée en priorité. Le groupe a également relevé l'importance de la mortalité « inutile » qui affecte les populations de certaines espèces.

**Action : Utilisation non durable.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires reconnaît qu'il est important que la CMS traite un certain nombre de questions relatives à l'utilisation non durable des espèces d'oiseaux migrateurs. Cela peut être

accompli par l'adoption de mesures lors de la prochaine Conférence des Parties en novembre 2011 et devra inclure des Résolutions conçues pour renforcer la coopération, promouvoir les actions de conservation, mettre en avant les bonnes pratiques et, le cas échéant, encourager des actions correctives afin de traiter les situations soulignées dans ce Rapport. Les régions où les espèces menacées d'extinction sont le plus affectées par l'utilisation non durable sont, entre autres, la Méditerranée, le Moyen Orient, le Sahel et l'Asie de l'Est.

**Action : Empoisonnement.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires considère que la CMS est particulièrement bien placée par rapport à ce sujet pour coordonner des actions, par exemple en se basant sur le travail d'AEWA relatif aux grains de plomb, régler le problème du massacre aveugle des prédateurs carnivores par des appâts empoisonnés, le massacre des oiseaux d'eau par empoisonnement, par exemple en Afrique, et par le mauvais usage des produits agrochimiques.

**Action : Espèces exotiques envahissantes.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires considère que les espèces exotiques envahissantes constituent un sujet à traiter en priorité à l'avenir par la CMS. Cette dernière doit coordonner ses actions avec les principales initiatives internationales et autres forums, tels que la CDB, la Convention de Berne et l'UE, afin de garantir une valeur ajoutée pour les espèces migratrices.

**Action : Maladies.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires considère qu'il est important que la Convention poursuive son travail relatif aux maladies de la faune sauvage et s'assure que des mesures pertinentes soient incluses dans les accords afin de traiter ce problème. Il faut noter que de nombreux pays sont susceptibles d'être intéressés par les sujets relatifs aux maladies de la faune sauvage de par leurs impacts potentiels à grande échelle. L'Équipe spéciale sur les maladies de la faune sauvage, créée par la COP 9 de la CMS, dispose d'un mécanisme pour faire avancer ce travail.

**Action : Conflits agricoles et lutte antiparasitaire.** La CMS, l'OAA et des ONG internationales doivent poursuivre leur collaboration afin de développer des solutions pratiques adaptées et encourager des mesures pertinentes en vue de résoudre ces conflits.

**Action : Manques d'information.** En partenariat avec d'autres, la CMS doit encourager et promouvoir la poursuite, le développement et l'amélioration de la couverture des dispositifs de suivi nationaux, sur le long terme et coordonnés au

niveau international des populations et des sites essentiels des oiseaux migrateurs. Il faut élaborer un plan cohérent, chiffré et sur le long terme afin de créer un programme de suivi des oiseaux migrateurs efficace et avec un financement durable.

### **Priorités régionales**

**Action : Nouvelles Parties.** Afin d'atteindre une couverture mondiale, il est essentiel que plusieurs grands pays participent au développement de cette approche. L'adhésion du Brésil, de la Chine, de la Russie et des États-Unis permettrait d'atteindre une bien meilleure couverture géographique et d'utiliser des ressources scientifiques et de conservation supplémentaires importantes. De même, l'adhésion de pays et d'organisations régionales, telles que l'ASEAN, en Asie du Sud-Est particulièrement, apporterait un réel bénéfice dans le développement d'actions de conservation dans la région.

**Action : Liste des espèces.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires a noté l'importance de mener une étude plus globale des espèces à répertorier dans les Appendices de la CMS car cela constitue un élément essentiel de la coordination au niveau mondial et d'une meilleure hiérarchisation des actions de conservation.

**Action: Amérique.** Nonobstant le fait qu'une grande partie du travail de suivi et de conservation en Amérique est mené par des organisations en-dehors de la famille de la CMS, le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère à la CMS d'enquêter sur la faisabilité de travailler en partenariat afin de développer un Plan d'action de conservation global pour l'Amérique, en reconnaissant en particulier les programmes de travail mis en place en Amérique du Nord et entre les deux continents. Cela pourrait tout d'abord prendre la forme d'un atelier visant à examiner les besoins spécifiques et les mécanismes possibles avec toutes les Parties et d'autres pays et organisations de la région intéressés.

**Action: Amérique.** Étant donné le besoin spécifique lié aux oiseaux migrateurs néotropicaux et intrarégionaux, la CMS doit étudier avec les États de l'aire de répartition et les autres acteurs clés d'Amérique centrale et latine le potentiel d'établir un accord couvrant les oiseaux migrateurs intrarégionaux (en particulier les « oiseaux migrateurs de la région australe ») dans la région néotropicale.

**Action : Asie du Sud-Est, de l'Est et Australasie.** De nouveau, du fait du travail important de suivi et de conservation réalisé en-dehors de la famille de la CMS dans cette région, le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère, comme avec d'autres régions, le développement d'un accord cadre global qui constituerait une



étape essentielle pour la coordination des actions de conservation. D'autres plans d'action spécifiques pourraient être utilisés afin de traiter des questions de conservation précises dans la région. Cela devrait inclure les espèces d'oiseaux autres que les oiseaux d'eau, en se basant sur le travail efficace déjà réalisé par d'autres.

**Action : Asie du Sud-Est, de l'Est et Australasie.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère que la CMS clarifie sa relation avec les accords existants et hiérarchise ses efforts concernant les espèces utilisant des habitats côtiers ou autres habitats menacés dans la région, tels que les forêts. Pour cela, il faudra probablement organiser un atelier régional avec les Parties, les États de l'aire de répartition et d'autres acteurs clés afin d'explorer les options et les initiatives possibles. Par ailleurs, il faudra probablement un tout « nouveau départ » afin de nouer des relations dans la région et s'assurer que certains des pays clés sont impliqués dans le travail dès le début.

**Action : Pacifique.** De la même manière que pour d'autres régions, un premier atelier visant à examiner les options, identifier les blocages et planifier la marche à suivre constituerait une première étape importante afin de définir les besoins de conservation de la région. Il faut porter une attention particulière aux oiseaux migrateurs de la région australe transéquatoriale (oiseaux marins) dont un nombre d'entre eux, provenant de quelques espèces importantes, migrent (par exemple, le puffin fuligineux).

**Action : Voie de migration d'Asie centrale.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère que la CMS réunisse les points de vue des Parties sur la manière de poursuivre le travail existant en Asie centrale. Il faut surtout se baser sur le travail déjà effectué dans la région, où le plan d'action provisoire pour les oiseaux d'eau pourrait être développé à l'avenir. En outre, la CMS doit évaluer, avec les Parties de la région, le potentiel soit de développer un nouvel accord cadre pour la région ou soit d'aligner les accords existants, à savoir l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et le Mémoire d'Entente (MdE) sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie. La CMS doit se baser sur de précédents débats au cours desquels des synergies avec AEWA en particulier ont été évoquées. Les Parties doivent également évaluer le potentiel pour initier de nouveaux accords, probablement sous la forme de Plans d'action, visant à traiter les questions de conservation prioritaires relatives aux passereaux. Cette initiative globale nécessitera certainement un atelier régional afin d'explorer les thèmes pertinents.

**Action : Europe et Afrique.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires met en avant le fait que la poursuite du travail d'AEWA et le développement du travail du MdE sur les rapaces doivent être considérés comme des priorités, tout en continuant les activités des MdE sur des espèces individuelles dans la région. Il est important de maintenir ce niveau d'activité, tout en cherchant à développer des synergies, en poursuivant les collaborations et en améliorant la rentabilité de tous les accords de la région. Il sera important d'accroître le niveau d'intégration tout en développant une approche globale vis-à-vis d'accords dans d'autres régions du monde. Lors de la mise en place de nouvelles initiatives dans la région, il est essentiel d'évaluer les options relatives à la portée et au modus operandi futurs d'AEWA. Les options suivantes ont été mises en avant lors de l'atelier d'Édimbourg :

- Le statu quo : AEWA s'occupant des oiseaux d'eau sur les voies de migration d'Afrique-Eurasie avec des plans d'action contraignants.
- Élargissement à la CAF : élargir la portée géographique d'AEWA afin de couvrir la voie de migration d'Asie centrale
- Élargissement taxonomique : couverture d'AEWA afin d'inclure des espèces autres que les oiseaux d'eau
- Élargissement géographique et au niveau des espèces : AEWA serait le cœur d'un accord cadre élargi sur les oiseaux

Ces options ne sont pas incompatibles entre elles : en effet, la deuxième et la quatrième approches pourraient être menées en parallèle, la première en tant que solution provisoire sur le court terme tandis que la deuxième, plus complexe au niveau juridique, a été ratifiée.

Par ailleurs, il a été suggéré que le développement de nouveaux MoU consacrés à des espèces individuelles soit limité à l'avenir afin de se concentrer davantage sur les deux principaux accords de cette région. Toutefois, il a été précisé qu'il faut urgemment élaborer des dispositions concernant les oiseaux terrestres qui migrent sur de longues distances, en particulier ceux qui passent la saison de non-reproduction en Afrique sub-saharienne, car nombre d'entre eux souffrent d'un important déclin.

**Action : Europe et Afrique.** En conformité avec l'approche suggérée pour d'autres régions, la CMS doit considérer l'idée de former, avec les accords et MdE existants, un accord cadre élargi sous l'égide duquel ils siègeraient administrativement, tout comme toute nouvelle disposition concernant les oiseaux terrestres migrateurs subsahariens.

**Action : Oiseaux marins.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires incite la CMS à entreprendre des actions afin de développer un cadre de conservation cohérent et un Plan d'action pour les espèces d'oiseaux marins qui ne sont actuellement pas couvertes par l'Accord sur la Conservation des Albatros et des Pétrels (ACAP) ou l'AEWA. Le Groupe suggère que la meilleure manière de réaliser cela serait d'élargir les attributions et le travail de l'ACAP, après débat avec AEWA, plutôt que d'initier un nouvel accord. Il suggère également que cette option doit être débattue, d'abord par l'ACAP et l'AEWA, afin que les Parties de ces Accords puissent se faire un avis clair sur la manière de procéder. Cette initiative doit être menée conjointement avec l'OAA et les Organisations régionales de gestion de la pêche. Le Groupe de travail des voies migratoires a suggéré que ceci pourrait par exemple être débattu lors de la prochaine réunion de l'ACAP afin d'établir clairement les enjeux.

### **Développement d'une approche pour l'avenir**

**Action : Développement de l'approche pour l'avenir.** Concernant la meilleure manière de traiter les questions prioritaires soulignées ici, le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère qu'il est important de se baser sur les accords et initiatives existants pour ces espèces et celles liées. De même, il semble incohérent de développer des accords autonomes, formels et contraignants dans chaque cas. La priorité est plutôt d'élaborer des plans d'action (totalement financés et efficaces sur le terrain) sous l'égide d'un cadre juridique générique et plus large. (Voir Diagramme 1). Le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère que ce mécanisme apporterait une approche qui simplifie l'utilisation des ressources par les gouvernements et ouvre la voie à des actions de conservation plus rapides à l'avenir.

**Action : Coordination.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires considère que l'option 2 (coordination élargie) constitue la seule option de haut niveau qui permettra à la Convention de remplir ses attributions au cours du prochain triennat et au-delà. C'est également le seul moyen de garantir une couverture au niveau mondial par les accords conçus pour diriger les actions de conservation sur les espèces et les

questions prioritaires. Il a été noté que, pour que cette approche soit vraiment bénéfique, le Secrétariat de la CMS et d'autres auraient besoin de ressources, en particulier au cours des premières phases d'activité.

**Action : Accords cadres régionaux.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère que la CMS examine cette nouvelle approche : des accords cadres régionaux soutenus par des plans d'action ciblés sur les besoins de conservation les plus urgents en matière d'habitats et d'espèces dans chaque région du monde. Cette approche pourrait être introduite progressivement afin que le travail existant ne soit pas perturbé outre mesure.

**Action : Directives pour de nouveaux accords.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère que les directives présentées au point 6.2.1 sont utiles afin d'évaluer tout nouvel accord et pourraient être adoptées par la CMS comme guide visant à aider les Parties dans ces délibérations.

**Action : Résolutions futures.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires recommande qu'une résolution/recommandation visant à donner suite aux approches soulignées dans ce rapport soit développée pour la prochaine COP de la CMS. Idéalement, il faudrait que les Parties de chaque voie de migration du monde présente conjointement cette résolution/recommandation afin que la Conférence des Parties comprenne tout de suite le véritable enjeu mondial de ces questions.

**Action : Délai pour la mise en place.** Le Groupe de travail sur les voies migratoires suggère que la série d'initiatives (6.3.1-6.3.3) contribuera à développer une approche mondiale pour la conservation des oiseaux migrateurs et de leurs habitats. Il reconnaît qu'il faudrait qu'elles soient nécessairement achevées à moyen terme et souligne qu'il est important de traiter les écarts géographiques et ceux des espèces identifiés dans cette étude et dans les précédentes.

**Action : Indicateurs et suivi.** Il faut harmoniser l'utilisation d'indicateurs dans le travail de toutes les Conventions internationales. La CMS doit examiner la nouvelle série d'indicateurs de la CDB suite à l'accord sur le nouveau plan stratégique, les objectifs et indicateurs associés de la CDB afin d'être plus ou moins harmonisés avec eux. Pour fournir les données de base pour le développement et l'utilisation d'indicateurs, il est essentiel que les systèmes nationaux de suivi des populations d'oiseaux à long terme, coordonnés au niveau international, soient maintenus et que de nouveaux systèmes soient créés lorsqu'aucun n'existe.

**Action : Développement d'ateliers régionaux.** Pour que le Secrétariat et d'autres examinent les options pour la base juridique d'Accords cadres et étudient la meilleure manière de mettre en place les ateliers régionaux mentionnés ci-dessus.

**Action : Plans d'action.** Pour que le Secrétariat et d'autres examinent la base juridique pour la création et la mise en place de Plans d'action dans le cadre de l'approche globale.

**Action : Groupe de travail sur les voies migratoires.** Pour que les Parties examinent le rôle du Groupe de travail sur les voies migratoires, qui apporte une coordination continue et des directives pour la mise en place de la série d'initiatives (6.3.1-6.3.3).